



**SAS SA XV  
PRO**  
9 Bd du 8 Mai 1945  
16000 ANGOULEME

**RAPPORTS du COMMISSAIRE aux COMPTES  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 30 juin 2018**

[christian.pavie@cabinet-pavie.com](mailto:christian.pavie@cabinet-pavie.com)

G1, B<sup>d</sup> Besson Bey - BP 40 358 - 16008 ANGOULÊME Cedex - Tél.: 05 45 95 95 44  
67, Avenue Victor Hugo - 16100 COGNAC - Tél.: 05 45 35 10 74

## **SOMMAIRE**

- **RAPPORT GENERAL**
- **RAPPORT SPECIAL**



**SAS SA XV PRO**

9 Bd du 8 Mai 1945  
16000 ANGOULEME

**RAPPORT GENERAL du COMMISSAIRE aux COMPTES  
sur les COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 30 juin 2018**



## **SOMMAIRE**

- **RAPPORT GENERAL SUR LES COMPTES ANNUELS**
- **BILAN**
- **COMPTE DE RESULTAT**
- **ANNEXE**

**SAS SA XV PRO**  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 30 juin 2018

Monsieur Le Président,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS SA XV PRO relatifs à l'exercice clos le 30.06.2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS SA XV PRO à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.07.2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Estimations significatives**

Nous avons procédé, sur la base des éléments disponibles, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues pour la détermination des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice.

### **Présentation d'ensembles des comptes annuels**

Nous nous sommes assurés de la concordance avec la comptabilité des informations données dans l'annexe.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Angoulême, le 5 novembre 2018

Christian Pavie  
Commissaire aux comptes



## **Annexe**

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





**BILAN**



## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	6 502		6 502	6 502
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	80 548	27 584	52 964	32 486
Autres immobilisations corporelles	148 789	38 174	110 615	98 530
Immobilisations corporelles en cours	48 500		48 500	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>284 339</b>	<b>65 738</b>	<b>218 601</b>	<b>137 517</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	39 917		39 917	1 417
Avances et acomptes versés sur commandes	14 625		14 625	28 274
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	423 921		423 921	513 265
Autres créances	291 342		291 342	113 586
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	404 000		404 000	400 000
Disponibilités	508 160		508 160	399 278
Charges constatées d'avance (3)	52 546		52 546	30 096
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 734 511</b>		<b>1 734 511</b>	<b>1 485 915</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 018 850</b>	<b>65 738</b>	<b>1 953 112</b>	<b>1 623 432</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				



## Bilan passif

	30/06/2018	30/06/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	394 000	384 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	244 457	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>78 464</b>	<b>244 457</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>716 921</b>	<b>628 457</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	16 722	23 805
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 472	2 318
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 080	5 760
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 728	164 535
Dettes fiscales et sociales	560 152	472 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 440	
Autres dettes	335 191	295 836
Produits constatés d'avance (1)	155 405	30 355
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 236 191</b>	<b>994 976</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 953 112</b>	<b>1 623 432</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	9 589	16 722
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 220 522	972 494
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		





## **COMPTE DE RESULTAT**



## Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2018	30/06/2017
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises	75 071		75 071	15 011
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	5 024 327		5 024 327	4 805 879
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>5 099 398</b>		<b>5 099 398</b>	<b>4 820 890</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			152 000	70 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			381 509	415 788
Autres produits			15 554	26 413
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 648 461</b>	<b>5 333 071</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			82 376	23
Variations de stock			-39 784	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			322 315	225 325
Variations de stock			1 284	-1 417
Autres achats et charges externes (a)			1 827 421	1 737 411
Impôts, taxes et versements assimilés			107 371	78 796
Salaires et traitements			2 236 393	1 741 529
Charges sociales			912 811	688 455
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			43 013	22 725
Autres charges			51 875	450 344
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>5 545 076</b>	<b>4 943 199</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>103 385</b>	<b>389 881</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			4 095	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>4 095</b>	
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			144	125
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>144</b>	<b>125</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>3 952</b>	<b>-125</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV+V-VI)</b>			<b>107 337</b>	<b>389 756</b>

**C. PAVIE** COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
61, Bd Besson Br  
16000 ANGOULÈME  
05 45 95 95 41  
Fax 05 45 92 42 43



**ANNEXE**



## Règles et méthodes comptables

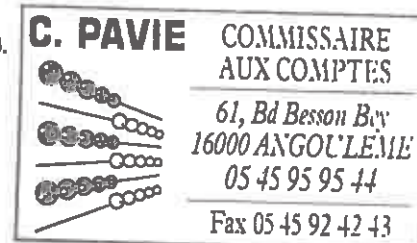
Désignation de la société : SAS SA XV PRO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 953 112 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 78 464 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.



### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 Novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 53 431 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.





## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des Immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 502			6 502
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 502</b>			<b>6 502</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	40 586	39 962		80 548
- Installations générales, agencements aménagement divers	73 789	16 659		90 428
- Matériel de transport	28 500			28 500
- Matériel de bureau et Informatique, mobilier	10 886	18 976		29 861
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		48 500		48 500
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>163 740</b>	<b>124 097</b>		<b>277 837</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>160 242</b>	<b>124 097</b>		<b>284 339</b>

**C. PAVIE** COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
61, Bd Besson Bey  
16000 ANGOULEME  
05 45 95 95 44  
Fax 05 45 92 42 43

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 100	19 484		27 584
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 505	7 941		14 447
- Matériel de transport	6 360	9 500		15 860
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 759	6 108		7 867
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>22 725</b>	<b>43 013</b>		<b>65 738</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>22 725</b>	<b>43 013</b>		<b>65 738</b>

**C. PAVIE** COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
61, Bd Besson Bey  
16000 ANGOULEME  
05 45 95 95 44  
Fax 05 45 92 42 43

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

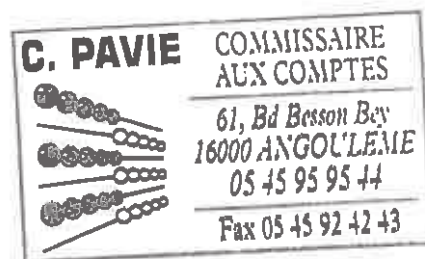
## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 767 810 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	423 921	423 921	
Autres	291 342	291 342	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	52 546	52 546	
<b>Total</b>	<b>767 810</b>	<b>767 810</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	246 895
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	26 427
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	4 746
<b>Total</b>	<b>278 068</b>



## Notes sur le bilan

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 394 000,00 euros décomposé en 394 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 euros.

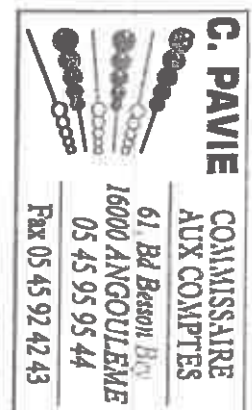
	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	384	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice	10	1 000,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	394	1 000,00

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 230 111 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	16 722	7 133	9 589	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1	1		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 728	137 728		
Dettes fiscales et sociales	560 152	560 152		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 440	22 440		
Autres dettes (**)	337 662	337 662		
Produits constatés d'avance	155 405	155 405		
<b>Total</b>	<b>1 230 111</b>	<b>1 220 522</b>	<b>9 589</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 083			
(**) Dont envers les associés	2 471			



## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	49 514
INTERETS COURUS	1
DETTES PROVISIONNEES CONGES A PAYER	12 802
PRIMES,DIVERS A PAYER	47 760
CHARGES SOC.S/CONGES A PAYER	5 377
CHARGES PRIMES,DIVERS A PAYER	20 200
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	51 039
<b>Total</b>	<b>185 593</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	52 546		
<b>Total</b>	<b>52 546</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCES	155 405		
<b>Total</b>	<b>155 405</b>		



## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits Intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	2 072 742		2 072 742
Ventes de marchandises	75 071		75 071
Produits des activités annexes	2 951 585		2 951 585
<b>TOTAL</b>	<b>5 099 398</b>		<b>5 099 398</b>

**C. PAVIE** COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
61, Bd Besson Bey  
16000 ANGOULEME  
05 45 95 95 44  
Fax 05 45 92 42 43

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



La SAS SAXV PRO a pris l'engagement par convention en date du 30/08/2016 de soutenir financièrement toute situation déficitaire de l'association support SA XV Charente en application de l'article L122-18 du Code du Sport

### Crédit d'Impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.